

fonctions, une certaine juridiction sur le fort Saint-Frédéric.

C'est en sa qualité officielle qu'il s'y rendit en 1751. Il fit part de ses observations au ministre dans des termes qui laissent voir son enthousiasme pour les terres des environs du fort Saint-Frédéric. Sa lettre est datée du 12 octobre 1751.

“J'ay l'honneur de vous rendre compte que suivant les ordres que j'en avois reçu de M. Bigot, je partis de Montreal le 27 aoust dernier pour aller visiter les magasins du fort St. Frédéric et les habitations qui s'établissent aux environs de ce fort, je prens, Monseigneur, la liberté de vous adresser le recensement que j'en ay fait. Vous y remarquerez que la culture y fait déjà quelques progrès quoi que la pluspart de ces habitans ne soient établis sur leurs terres que depuis un an ou deux, et qu'ils ayent eu à se bâtir des maisons et des granges, ce qui donne lieu d'espérer que dez l'année prochaine, si les temps sont plus favorables qu'ils ne l'ont été celle cy, ces habitans seront presque tous en état de se passer des secours de vivres qui leurs ont été jusques a présent accordés, et qu'a l'avenir ils seront même en état de fournir les vivres pour la subsistance de la garnison, ce qui diminuera alors les dépenses de l'entretien de ce fort.

“A l'égard des Magasins tout m'y a paru assés en ordre a l'exception des comptes du Garde magasin auxquels j'ay fait travailler pour le mettre en état de les rendre au surplus se fait régulièrement dans ce fort et M. de Lusignan Capitaine qui y commande m'a présenté en très bon état sa compagnie qui y tient garnison et dont j'ay fait la reveüe.

“En visitant l’enceinte de ce fort, j’ay remarqué qu’une bonne partie des murailles surplombent et sont en differens endroits prestes a s’écrouler. M. de la Mau-randière Ingénieur a fait sur ce fort des observations dont il a rendu compte a M. le M^{rs} de La Jonquière et a M. Bigot” (1).

LES TUÉS DU 28 AVRIL 1747

A la date du 29 avril 1747, le Père Collet, aumônier du fort Saint-Frédéric, entre l’acte suivant dans son registre de l’état civil:

“L’an mil sept cent quarante sept, le vingt-neuf d’avril, ont été enterré dans le cimetièrre du fort Saint-Frédéric les corps de Monsieur de Lahaye, marchand de la ville de Montréal, officier de milice, de Jean Poitevin, habitant de la rivière de Chambly, d’Antoine Durand, de la paroisse de Saint-Ours, de Joseph Lajeunesse, habitant de la paroisse de L’Assomption, de Clermont, soldat de la compagnie de Duplessis, natif de Laon, assassinés la veille, à une demi-lieue du fort, dans la baie, par les Sauvages ou Anglais. En foi de quoi nous avons signé — F. Hyppolite Collet, Rec., miss”.

Ces lignes laconiques du Père Collet font mention d’un drame qui se répétait souvent dans les environs des frontières de la Nouvelle-France à cette époque.

Assassiné, écrit le Père Collet. Le mot est peut-être exagéré, si nous prenons en considération les manières

(1) Archives du Canada, Correspondance générale.

de faire la guerre dans les années qui précédèrent la prise du Canada par les Anglais.

Français comme Anglais avaient tenté d'imposer leurs coutumes et leurs manières à leurs alliés respectifs, les Sauvages du Nouveau-Monde. Dans bien des domaines, le contraire de ce qu'avaient tenté les gens civilisés fut le résultat de leurs efforts. Les Sauvages scalpèrent leurs prisonniers, très souvent. Français et Anglais essayèrent de faire disparaître cette coutume barbare. Ils ne réussirent pas, et, à la fin, les uns et les autres payèrent des primes aux Sauvages pour les chevelures enlevées et apportées par eux.

Les Sauvages étaient patients et tenaces. Ils pouvaient passer des jours et des nuits cachés dans les arbres, les buissons, les accidents de terrain, etc, pour pouvoir abattre un ennemi ou le faire prisonnier. Les coureurs des bois, les Canadiens, même les soldats réguliers, adoptèrent ces tactiques et vinrent, avec le temps, aussi habiles que les Sauvages dans cette manière peu glorieuse de faire la guerre.

Les cinq braves dont le Père Collet mentionne l'inhumation le 29 avril 1747 auraient pu se défendre en plein jour, attaqués dans des endroits découverts et peut-être vaincre leurs adversaires. Probablement envoyés en éclaireurs dans les environs du fort Saint-Frédéric, ils tombèrent victimes de leur manque de précautions. Avec les Sauvages, il fallait être sur ses gardes à tout instant du jour et de la nuit. Ils connaissaient les forêts et savaient se servir des moindres abris et réduits qu'elles offraient.

Les cinq tués du 28 avril 1747 étaient des pères de familles, sauf peut-être le soldat Clermont. Que d'orphelins firent les guerres du Canada, de Champlain à Vaudreuil, le dernier gouverneur de la Nouvelle-France!

LES SUGGESTIONS DU GOUVERNEUR DUQUESNE

Tout le temps qu'il fut gouverneur de la Nouvelle-France, le marquis Duquesne s'intéressa aux fortifications de la colonie. Il prévoyait que tôt ou tard, elle aurait à se défendre contre de puissantes armées d'invasion et il aurait voulu mettre les forts des frontières en état de résister aux attaques.

Le 10 octobre 1754, M. Duquesne faisait de judicieuses observations au ministre sur l'urgence de réparer les murs du fort Saint-Frédéric. Il écrivait:

"Il m'en coûte beaucoup d'avoir l'honneur de vous faire des représentations pour vous engager à faire des nouvelles dépenses, mais elles sont si indispensables que j'aurais à me reprocher de sortir de cette colonie, sans vous avoir fait observer de quelle importance il est d'y faire face.

"Je ne doute pas que M^r Franquet ne vous ait informé que le fort Saint-Frédéric ne soit prêt à tomber par le défaut qu'il y a eu dans sa construction que l'épaisseur des murs n'est nullement proportionnée aux terrasses qu'ils ont à supporter et ils sont actuellement en si mauvais état que lorsque j'y ai envoyé cet été pour travailler aux plateformes, les maçons ont beaucoup hésité

de réparer les crevasses de ces murs tant ils craignaient qu'ils n'écroulassent au premier coup de marteau. Ce poste, comme vous savez, Monseigneur, est une clef du Canada et la réparation qu'il exige ne peut se différer.

“Le sieur chevalier Lemer cier à qui j'avais ordonné de visiter le fort de Niagara vous rendra compte qu'il est prêt à tomber en botte, qu'on n'ose plus passer dans les chemins de ronde et qu'on a été forcé l'étauçonner extérieurement ce qui fait une échelle pour y entrer, on n'oserait dans un cas même pressé se servir de son artillerie parce que la secousse du canon ferait écrouler les terrasses.

“Ce fort est le soutien des portes du sud, en cas de guerre ou de représaille, il serait facile de s'en emparer j'ai même de la méfiance sur la manière dont on fortifie actuellement Chouaguen, le sieur Lemer cier m'a assuré que l'établissement du fort de Niagara pourrait se faire en pierre et il serait à souhaiter que l'on y pourvut bientôt.

“Comme j'ai remarqué, Monseigneur, que les fortifications de Québec sont avancées de manière qu'en fermant les portes on serait parfaitement à l'abri des incursions des sauvages et que je ne puis envisager que les Anglais puissent faire des entreprises par mer par les obstacles qu'ils auraient à surmonter tant pour la navigation que pour faire des descentes, je vous propose, Monseigneur, de supprimer tous les fonds que vous auriez destinés pour les fortifications de la ville de Québec excepté les réparations indispensables, pour mettre le fort Saint-Frédéric et celui de Niagara dans l'état où ils doivent être à moins que vous n'avez d'autre moyen pour faire retrouver cette dépense. Je ne puis vous cacher que la

situation de ces deux forts importants m'auraient donné des vives inquiétudes si j'avais gouverné cette colonie plus longtemps parce que j'aurais été forcé d'en augmenter considérablement les garnisons pour être en état de faire face à l'ennemi, ce qui coûterait beaucoup”.

Avant de s'embarquer pour retourner en France, M. Duquesne laissait à son successeur, le marquis de Vaudreuil, un mémoire, daté du 6 juillet 1755, où il revenait sur les fortifications du pays et particulièrement sur le fort Saint-Frédéric qu'il considérait comme presque en ruine. Il suggérait de le rebâtir plus près de Carillon (1).

LE PERSONNEL, DU FORT SAINT-FRÉDÉRIC

M. Aégidius Fauteux a mis au jour, en 1929, un curieux et intéressant *Mémoire sur les postes du Canada* apparemment écrit en 1754. L'auteur de ce *Mémoire*, d'après M. Fauteux, serait le chevalier de Raymond, officier dans les troupes de la marine, qui fut commandant du fort de Niagara puis du poste des Miamis. Le chevalier de Raymond, son *Mémoire* le prouve, était un observateur sagace, qui aimait à se rendre compte de tous les détails de l'administration. Il donne sur les postes et les forts de la Nouvelle-France des renseignements qui nous font voir les dépenses énormes — plusieurs millions — que faisait le roi de France pour maintenir les

(1) O'Callaghan, *Documents relative to the history of the state of New York*, vol. X, p. 301.

deux douzaines de forts ou de postes en état d'efficacité.

Le chevalier de Raymond semble avoir bien connu le fort Saint-Frédéric. Peut-être avait-il été en garnison dans ce fort avant de prendre le commandement de celui de Niagara.

Il fixe ainsi le site du fort Saint-Frédéric :

“Le fort Saint-Frédéric établi au bout du lac Champlain qui avoisine les Anglais du fort de Sarasto, d'Orange et de Corlar situés en la Nouvelle-Angleterre, dans la contrée nommée Albany ; on peut aussi aller chez les Anglais par le lac Saint-Sacrement, proche du fort Saint-Frédéric, à l'ouest de ce fort, en faisant le portage du nom de ce lac qui est beau et facile. On peut faire cette route en canot et en bateau jusqu'à ce portage. On peut aussi les passer dans ce portage pour gagner la rivière qui va à Sarasto et Orange”.

Dans son *Mémoire*, le chevalier de Raymond nous fait connaître le personnel obligatoire du fort Saint-Frédéric. Outre la garnison composée en temps ordinaire de 20 soldats, on comptait :

Un commandant ; un lieutenant en second ; un enseigne en pied ; un enseigne en second ; un aumônier ; un chirurgien ; un boulanger ; un charretier ; un vacher ; un forgeron ; un garde-magasin.

Cette nomenclature est déjà imposante pour un fort de moins de deux cents hommes de garnison. Mais il y eut au fort Saint-Frédéric, de 1756 à 1759, un autre fonctionnaire. Le roi avait son garde-magasin pour recevoir et distribuer les vivres aux officiers et soldats. Il fallait bien un individu quelconque pour remettre à ce même garde-magasin les vivres et effets fournis par le

munitionnaire général de la Nouvelle-France. C'est pourquoi il y eut au fort un "commis du munitionnaire". Il recevait son salaire du munitionnaire mais on peut croire que le sieur Cadet se remboursait sur les fournitures apportées au fort Saint-Frédéric.

Dans ce même *Mémoire*, le chevalier de Raymond laisse entendre que le commandant du fort Saint-Frédéric était obligé à moins de dépenses que les commandants des autres forts.

"Le fort Saint-Frédéric, dit-il, n'étant sur le passage d'aucun poste, le commandant n'est exposé à aucune dépense qu'à celles des officiers de sa garnison s'il est honorable. C'est pourquoi sa gratification sera de mille écus comme celle des officiers qui n'ont aucune dépense à faire".

UN CAMP D'OBSERVATION À SAINT-FRÉDÉRIC

Peu après son arrivée dans la Nouvelle-France, le marquis de Vaudreuil faisait part au ministre de la marine de ses craintes sur le fort Saint-Frédéric. Il lui annonçait en même temps qu'il avait établi un camp d'observation à proximité du fort Saint-Frédéric.

Il écrivait, le 27 juillet 1755 :

"Les Anglais se multiplient de jour en jour, et n'hésitent pas de dire surtout aux Sauvages qu'ils enleveront le fort St-Frédéric, le fort Duquesne, Niagara, le fort Frontenac et La Présentation.

"Leurs vues à tous ces égards ne sont point douteuses, suivant les rapports unanimes qui ont été faits aux

commandants de ces postes par leurs découvreurs, et nombre de prisonniers successivement les uns aux autres.

“Les Anglais paraissent toujours en vouloir au fort St-Frédéric, et s'arranger pour cet effet à Orange. Leurs mouvements ont même si effrayé les habitants qui ont leurs terres au delà du fort qu'ils les ont abandonnées.

“Le détachement que j'ai fait partir pour y établir un camp d'observation doit être rendu à sa destination. J'ai donné ordre au commandant d'envoyer continuellement des découvreurs et de me faire part aussitôt de leur rapport” (1).

LE BARON DE DIESKAU

Le fort Saint-Frédéric et son camp d'observation furent les témoins des préparatifs de deux des plus importantes batailles de la guerre qui se termina par la conquête du Canada par les Anglais. C'est là que le baron de Dieskau organisa l'expédition, qui, selon lui, devait pulvériser l'armée anglaise qui tentait de pénétrer au cœur de la colonie par la vallée de Richelieu. Cette entreprise finit par un désastre sans précédent puisque le présomptueux Dieskau tomba aux mains de ceux qu'il voulait écraser.

C'est aussi au fort Saint-Frédéric que Montcalm, successeur du baron de Dieskau dans le commandement des troupes de la Nouvelle-France, mit sa petite armée en état de gagner la bataille de Carillon. La victoire du 8 juillet 1758 vengea la défaite du 8 septembre 1755.

Qui était ce baron de Dieskau qui éveilla de si belles

(1) Archives du Canada, Correspondance générale.

espérances dans la colonie et en partit de façon si peu glorieuse?

Né en Saxe en 1701, ce soldat sans le sou et sans avenir certain dans son pays où on rencontrait des barons de son espèce à peu près à tous les coins de rue, s'était attaché à la fortune de Maurice de Saxe et l'avait suivi en France en qualité d'aide de camp surnuméraire. Son chef l'avait employé à des besognes plutôt civiles que militaires, et il le récompensa de ses services en lui obtenant du roi de France le grade de maréchal de camp et la charge de gouverneur de Dieppe. Comme on le voit, les Allemands de nos jours qui paient les services rendus avec des biens qui ne leur appartiennent pas, n'ont pas inventé ce mode de remboursement si peu onéreux. Leurs ancêtres le pratiquaient déjà il y a plus de deux siècles.

Maurice de Saxe était un génie militaire, un des grands soldats de son temps. Les ministres de Louis XV, en choisissant le baron de Dieskau pour commander les troupes du Canada, en 1755, croyaient probablement que le maréchal de Saxe avait prêté une parcelle de son génie militaire à son ancien aide de camp. Les événements n'allaient pas tarder à leur enlever cette illusion trompeuse.

M. de Dieskau s'embarqua à Brest, sur le navire de guerre l'*Entreprenant*, au mois d'avril 1755, pour passer dans la Nouvelle-France. Le marquis de Vaudreuil, qui venait remplacer M. Duquesne comme gouverneur général, la marquise de Vaudreuil, M. de Montreuil, un des hauts officiers de l'armée de secours, et M. Doreil, commissaire des guerres, firent la traversée sur le même navire.